

Les ateliers du mercredi

Projet d'accueil

Il est aujourd'hui unanimement admis que les besoins de garde dépassent de loin la seule nécessité de surveillance des enfants. Ces besoins concernent également le développement physique, psychologique et social de l'enfant. Il s'agit tant de l'aspect qualitatif, positif et actif de la garde.

C'est pourquoi le Pouvoir Organisateur scolaire souhaite adhérer, dans son projet d'accueil des ateliers du mercredi au code de qualité de l'accueil comme cadre et base de réflexion tournée vers la recherche de qualité pour l'accueil de tous les enfants, dans une optique d'égalité des chances.

Type de garde et contexte institutionnel

Tous les mercredi après-midi (sauf pendant les vacances scolaires), la commune d'Olne organise un accueil ainsi que des animations à l'intention des enfants âgés de 2,5 à 6 ans et de 6 à 12 ans (fréquentant les écoles fondamentales de l'entité communale d'Olne et/ou domiciliés à Olne).

Le Pouvoir Organisateur a actualisé le projet pédagogique de cette organisation dénommée les ateliers du mercredi afin qu'elle garantisse un accueil de qualité et des animations épanouissantes pour les enfants.

Organisation générale

Planning type des ateliers du mercredi

- **De 12h00 à 13h00** : les enfants (niveau maternel et primaire) sont pris en charge par 3 animatrices qui assurent le temps de midi.
- **De 13h00 à 15h30** : les enfants qui en ont besoin peuvent faire une sieste. Parallèlement, pour les autres, les animatrices proposent des activités variées, adaptées à l'âge et ayant un intérêt pédagogique à travers des jeux collectifs, de société, du bricolage, des balades, de la cuisine, ...
- **A partir de 15h30** : collation, moments de détente, repos et jeux libres sous la surveillance des animatrices
- **De 17h00 à 17h30** : Un rassemblement des enfants du niveau primaire et maternel est effectué dans les locaux de l'école communale. Des activités communes seront proposées aux enfants par deux animatrices. *Lors du départ des enfants, les animatrices se tiennent à la disposition des parents* qui le souhaitent pour faire le lien avec le milieu scolaire ou discuter du déroulement de la journée.

Locaux et matériel

Lieu

- **Local garderie pour les 6-12 ans (rue des Combattants 32A)** : coin bricolage, espace de jeux, coin de repos, jardin avec balançoires, cour de récréation avec préau couvert.
- **Ecole communale d'Olne, pour les 2,5-6 ans (Chemin des Ecoliers 3)** : espace aménagé en ateliers

divers, local de repos, jardin aménagé en terrain de jeux et cour de récréation.

Les ateliers du mercredi permettent également l'accès à des activités spécifiques selon les lieux et horaires de celles-ci : à la bibliothèque, au centre sportif et dans les infrastructures d'associations sportives (terrains de tennis, de football, ...).

Les ressources en matériel sont nombreuses et variées :

- ✓ matériel fourni par la commune selon le programme d'activités introduit par l'animateur;
- ✓ espaces de jeux extérieurs aménagés (site de La Falise, Les Fosses, plaines de jeux...)

Objectifs prioritaires

1. Le développement physique de l'enfant par la pratique du sport, des jeux ou des activités de plein air est essentiel.

Dans le programme d'activités, différentes animations adaptées selon les catégories d'âge sont prévues afin de favoriser le développement physique des enfants. En utilisant les infrastructures et le matériel disponibles, un éventail varié d'activités sportives et de jeux d'extérieur offre un programme adapté à chaque niveau (maternel et primaire).

L'environnement de la commune au plan des espaces verts et des sentiers de promenade est aussi utilisé dans la perspective d'une initiation à des activités développant la forme physique mais aussi de l'exploration des richesses de cet environnement.

Selon les tranches d'âge, la programmation des activités tient également compte des rythmes de vie et des besoins physiologiques des enfants (alternance temps libre / temps d'activités, temps de sieste pour les plus petits, ...).

Enfin, une attention particulière est apportée aux conditions de sécurité et aux consignes à appliquer en cas d'accident.

2. Les après-midi récréatives favorisent la créativité de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication

Différents ateliers créatifs sont organisés pour les enfants de chaque groupe d'âge. Ces ateliers permettent de mobiliser leur créativité et leur imaginaire dans divers domaines d'activités grâce la variété des techniques d'expression proposées et du matériel disponible. Les activités veillent également à ne jamais sous-estimer les compétences de l'enfant, mais au contraire, comprennent des difficultés pertinentes pour solliciter l'essor de ces compétences, développer l'imaginaire de l'enfant et ouvrir l'univers des possibles.

Des projets communs sont élaborés et réalisés afin de développer des mises en situation d'expression et de communication entre les groupes d'enfants ainsi qu'entre les enfants et les adultes.

L'accès à la culture est favorisé par des activités dans le milieu oinois telles que l'exploration du patrimoine local, des animations à la bibliothèque du village, des animations thématiques ponctuelles.

3. L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle est un objectif prioritaire.

Les ateliers du mercredi accueillent tous les enfants avec la même sollicitude, quelle que soit leur origine sociale ou nationalité. Les enfants moins valides ou d'origine socioculturelle défavorisée sont également accueillis en assurant, dans de bonnes conditions, leur intégration dans le groupe. La place est laissée aux

convictions religieuses ou philosophiques de l'enfant pour qu'il reste en accord avec les pratiques de son milieu familial. Les aspects multiculturels (sexe, race, religion, ...) sont accueillis dans le groupe comme facteur de richesse et de partage.

De plus, durant les activités, l'animateur a le souci d'instaurer un climat de tolérance et de coopération entre les enfants. Il est particulièrement attentif aux comportements de respect et d'entraide.

Les enfants ne sont pas séparés mais partagent un même lieu de vie de manière à favoriser le partage et le soutien. S'ils le souhaitent, frères et sœurs, camarades de jeux, ... ont ainsi la possibilité d'être ensemble. L'espace permet la présence et l'activité de groupes distincts ; par exemple : jeux de société, devoirs des plus grands, jeux de construction, discussion, ... Des enfants des différents groupes d'âge participent donc à des activités communes permettant des échanges enrichissants et une prise en charge des plus petits par les plus grands.

Des possibilités de choix d'activités sont aussi offertes aux enfants, ce qui permet de prendre en compte leurs différentes potentialités. L'organisation des activités tient compte des spécificités des filles et des garçons qui peuvent ainsi exprimer des besoins particuliers.

Enfin, en cas de problème particulier, une aide individualisée est apportée à l'enfant ainsi qu'un contact avec ses parents.

4. L'apprentissage de la citoyenneté et la participation sont favorisés par les activités des après-midi récréatives.

Les animateurs encouragent les enfants à s'exprimer personnellement et spontanément. Les activités favorisent le développement de la confiance en soi et de l'autonomie. L'animateur pratique la concertation avec les enfants pour l'élaboration du programme des activités et des règles de fonctionnement à respecter. Il privilégie donc une pédagogie participative qui permet aux enfants de développer des capacités d'autonomie et de responsabilité. L'enfant a le droit de poser des questions, de demander des explications, de formuler des propositions. Les animateurs tiennent compte de son avis et répondent au mieux à ses interrogations.

De plus, des responsabilités sont confiées aux enfants en tenant compte de leur âge et compétences : ranger les tables et chaises, balayer, ranger les jeux, ... Les enfants sont associés à l'élaboration de règles de vie à respecter durant le temps de vie en commun (concertation). Dans l'utilisation de l'espace et du matériel, les enfants sont initiés au respect de l'environnement et des infrastructures mis à leur disposition. Des moments d'évaluation sont aménagés par l'animateur avec les enfants.

Le dialogue entre enfants est aussi favorisé par le partage de jeux/activités et de responsabilités. De même, le dialogue, comme solution aux conflits, est encouragé.

Certains jeux collectifs (ex : jeux de coopération) visent particulièrement des compétences de socialisation.

Enfin, les enfants ont la possibilité d'initier certaines activités ou d'en choisir l'une ou l'autre dans le panel varié qui leur est proposé. De cette manière, l'autonomie de l'enfant est stimulée en tenant compte de son rythme et de ses compétences et/ou attrait personnels.

Les progrès et les compétences de l'enfant sont valorisés par des félicitations mais surtout par la mise en valeur de ses réalisations (exposition, diffusion, ...).

5. La notion de « temps libre » est préservée dans la conception des activités, surtout lorsqu'elles font suite à des activités pédagogiques.

L'enfant a la possibilité de gérer lui-même une partie de son temps. Il peut, s'il le souhaite, ne pas prendre part à certaines activités. Il peut ne rien faire, se reposer, s'isoler, réaliser une activité en « solitaire » ... à la seule condition qu'il respecte les activités de ses compagnons.

Les enfants peuvent se retrouver « entre eux », sans être constamment sous la surveillance accrue d'un adulte.

6. Les animateurs veillent à assurer une vie saine aux enfants, dans une optique de promotion de la santé.

L'aménagement intérieur offre un confort suffisant à chaque enfant : chauffage, éclairage, aération, espace, hygiène, entretien, ... Dans une optique de promotion du respect de l'environnement, les enfants participent d'ailleurs à l'entretien régulier des lieux d'accueil (balayer, trier les déchets, ranger, ...).

Pour les plus petits, l'espace est aménagé de façon à leur permettre de se reposer (coin sieste surveillée).

Un espace vert est aussi mis à disposition des enfants à proximité des lieux d'accueil. Les enfants peuvent en bénéficier dès que le temps le permet.

Enfin, les animateurs disposent des informations médicales nécessaires et suffisantes pour affronter un problème de santé survenant durant la période d'accueil et ont la possibilité d'appeler des secours rapidement (téléphone à proximité).

7. Le Pouvoir Organisateur veille à prendre les mesures nécessaires pour que l'accès aux ateliers du mercredi ne soit pas limité par le montant de la participation financière demandée aux parents.

L'accès aux Ateliers du mercredi est conditionné à une inscription et une participation financière modique. Des activités spécifiques ponctuelles (contes, peinture, sport, danse ...) sont soumises à une participation financière supplémentaire.

Le Pouvoir Organisateur veille à ce que l'accès des enfants aux ateliers du mercredi ne soit pas empêché par le montant de la participation financière des parents dans les cas où une aide sociale se justifie.

L'équipe d'animation

1. Les animateurs des après-midi récréatives

Le Pouvoir Organisateur veille à ce que le personnel soit qualifié et ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type de garde organisé.

Les animateurs doivent satisfaire aux exigences de formation et de qualité sollicitées par la Communauté française et l'ONE (formation de base et continuée).

Ils doivent posséder une diversité de compétences suffisantes : animations, activités sportives, artistiques, nature, puéricultrice, ... et satisfaire à une évaluation sur la qualité de leur travail et de leurs compétences (implication, dynamisme du projet d'accueil, projets, ...).

Lors de leur recrutement, les animateurs s'engagent à réaliser le projet d'accueil du Pouvoir Organisateur et à respecter les règles de fonctionnement et d'organisation « des après-midi récréatives » (voir règlement d'ordre intérieur).

Le Pouvoir Organisateur désire que les animateurs acquièrent des connaissances suffisantes en ce qui concerne le développement des enfants et/ou enrichissent celles-ci. Il encourage et donne donc la possibilité au personnel de suivre des formations continues ou de mise à niveau.

De plus, le Pouvoir Organisateur souhaite des réunions d'équipe régulières pour faire le point sur l'organisation des activités, le fonctionnement des après-midi récréatives et la coordination du personnel. Ces réunions ont aussi pour but de créer et dynamiser une cohérence dans les attitudes et pratiques des différents animateurs. Elles sont le lieu de discussion du projet d'accueil de manière à ce que chacun puisse l'approuver et y adhérer.

Enfin, les réunions d'équipe permettent à chacun d'exprimer son avis et ses critiques et de trouver, en retour, des solutions adéquates, de dynamiser les relations entre les animateurs et de valoriser l'importance et la dimension éducative de leur travail.

2. La coordination de l'accueil extrascolaire et du temps libre des enfants

Un coordinateur, soutenu par l'échevin responsable, encadre l'équipe d'animateurs et supervise l'organisation des activités ainsi que le fonctionnement des après-midi récréatives.

Il collabore avec l'échevin responsable lors des réunions de travail et d'évaluation-bilan de l'équipe du personnel d'encadrement.

Il assure l'organisation et la programmation des activités dans la perspective de la mise en œuvre des objectifs prioritaires du projet pédagogique. Il gère les relations avec les différents partenaires, en particulier avec les parents.

Contact avec les parents

Les ateliers du mercredi veillent à concilier les notions de garde et d'accueil, en proposant un service qui réponde tant à la demande des parents qu'aux besoins des enfants.

1. Information et modalités d'inscription

Chaque année, le Pouvoir Organisateur assure une bonne diffusion de l'information relative à l'organisation ateliers du mercredi et aux modalités d'inscription

En début d'année, les parents reçoivent :

- un folder d'information
- un folder d'inscription
- une fiche médicale et d'identification à compléter
- le projet d'accueil ainsi que le règlement d'ordre intérieur.

Les informations sont disponibles sur le site internet de la commune.

2. L'adéquation des horaires d'accueil

Les horaires sont fixés de manière à répondre à la demande du plus grand nombre. Les besoins des parents sont évalués par le biais d'un sondage écrit (courrier). Les parents sont informés des horaires grâce aux folders, affiches, courriers, journal communal, écoles, internet, ...

Les ateliers du mercredi permettent la prise en charge de l'enfant sans interruption au regard des horaires scolaires. Elles garantissent donc une garde stable et durable tout au long de l'année scolaire.

Les ateliers du mercredi sont toutefois inaccessibles durant les congés scolaires : Noël, Toussaint, Carnaval et grandes vacances. Les parents en sont informés de manière à leur permettre d'organiser un autre type de garde. Le Pouvoir Organisateur tente alors de proposer des mesures alternatives en organisant des stages d'initiation, de découvertes sportives ou artistiques.

3. Les relations avec les parents

Les ateliers du mercredi constituent un lien entre la vie scolaire et la vie familiale. Les animateurs veillent donc à établir, aussi souvent que possible, des contacts avec les parents et les enseignants. Ils sont disponibles pour

dialoguer avec les parents à propos du déroulement des activités, répondre à leurs questions et faire le lien avec le milieu scolaire.

Les contacts privilégiés avec les enseignants et les parents des enfants permettent aux animateurs de disposer de suffisamment d'informations quant au milieu de vie et à l'histoire des enfants dont ils s'occupent. Le personnel en place depuis plusieurs années peut en outre suivre l'évolution des enfants depuis l'école maternelle jusqu'en dernière année primaire.

Par ailleurs, la coordinatrice assure la communication avec les parents pour la gestion de tout problème particulier. Le dialogue permet de parer aux difficultés rencontrées et d'améliorer la qualité de l'organisation et de l'accueil. Enfin, une écoute attentive permet de recueillir l'avis des parents quant à l'organisation des « après-midi récréatives » et au déroulement des activités.

4. Bilan-évaluation

A la fin de l'année scolaire, les parents et les enfants sont invités à compléter une grille d'évaluation afin de recueillir leurs appréciations, remarques et suggestions concernant les différentes activités proposées.

Mise en œuvre pratique

Le projet d'accueil est élaboré en concertation avec les animateurs et les représentants des parents. Il est approuvé par la Commission Communale d'Accueil ainsi que par les autorités communales. Il est mis à jour à chaque fois que le besoin s'en fait sentir et au moins tous les 3 ans.

Le Pouvoir Organisateur délivre, aux parents, une copie du présent projet d'accueil ainsi que du règlement d'ordre intérieur. Il en délivre également copie à l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

Enfin, lorsqu'il n'est pas possible de répondre à une demande de garde formulée par écrit, le Pouvoir Organisateur motive, également par écrit, son refus et informe les parents des services susceptibles de rencontrer leur demande.

Règlement d'ordre intérieur

Le règlement d'ordre intérieur¹ concernant l'organisation des ateliers du mercredi est approuvé par la Commission Communale d'Accueil et par le Conseil Communal.

Par le Conseil,

Le Directrice général,
J-P. EMBRECHTS

Le Bourgmestre,
G. SENDEN

¹ Voir document annexé
Projet d'accueil « les ateliers du mercredi »2017